

TRANSPORTS SCOLAIRES
*La Région fait le choix du soutien
au pouvoir d'achat des familles et de la proximité*

Conformément aux engagements pris, la Région s'engage pour la gratuité des transports scolaires au 1^{er} septembre 2017 (frais de dossier annuels de 25€/enfant, plafonnés à 50€/famille, uniquement).

Il s'agit d'une **compétence très importante, transférée des Départements à la Région, qui se fait dans la proximité et avec les acteurs locaux.** Cela concerne actuellement **près de 91 000 élèves** sur l'ensemble du territoire régional.

Ainsi, après la gratuité des manuels scolaires et le financement des voyages à l'étranger pour les lycéens et apprentis, la Région affirme de nouveau son soutien au pouvoir d'achat des familles.

Les services du Conseil régional seront déconcentrés et présents dans chaque département dans les Espaces Région Centre-Val de Loire à partir du 1^{er} septembre prochain.

La Commission Permanente Régionale, réunie le vendredi 17 février 2017, a approuvé la gratuité pour l'utilisation des services de transport scolaire au 1^{er} septembre 2017, avec une participation aux frais de dossier et démission de carte électronique.

Cette décision va permettre aux familles une économie pouvant aller jusqu'à 175€/enfant.